

## À LA DÉCOUVERTE DE NOUVEAUX ASPECTS DU PAYSAGE DE LA VIGNE, TIERS PAYSAGE ET FRAGMENT DU JARDIN PLANÉTAIRE

Carlo Salussolia, Valérie Obino\*

Notre désir est d'accompagner les lecteurs à la découverte du Paysage de la vigne en Vallée d'Aoste (fig. 1) à travers un parcours d'analyse et de suggestions qui a débuté l'année dernière (BSBAC 4/2007)<sup>1</sup> par un premier article : reconnaître le paysage comme théâtre, selon la vision d'Eugenio Turri, et apprendre à apprécier les qualités des vignes en terrasses. Nous continuons cette année avec un nouveau point de vue : découvrir le *Tiers paysage* comme refuge de la diversité biologique et envisager la marge selon les théories de Gilles Clément, illustrer les phénomènes d'abandon des terrasses et le vignoble multifonctionnel comme expérience individuelle et collective. Nous aboutirons l'année prochaine à une proposition de processus de sauvegarde partagé et multidisciplinaire : confrontation avec des exemples d'autres expériences contemporaines de gestion du paysage, indication d'instruments pour la sauvegarde et la valorisation des aires viticoles présentant un intérêt du point de vue paysager ou de conservation du territoire. Nous tenterons de montrer tour à tour la magie de l'art de faire, de ne pas faire, de défaire.

### Les espaces indécidés, refuge de richesse et de diversité biologique

Parcourir les théories de Gilles Clément signifie réfléchir sur les étapes d'une progression possible vers la construction d'un savoir, en répondant, grâce à la littérature, aux questions que seul le jardin peut poser. Le jardinier et le paysagiste sont, en fait, de grands connaisseurs du passé qui, par l'étude du paysage, observatoire du temps vivant, regardent et comprennent la diversité comme garantie



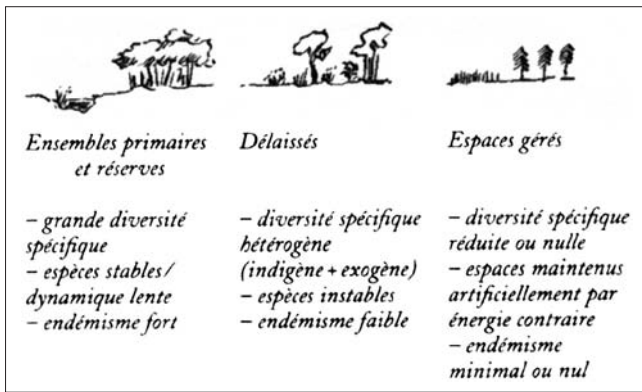
1. Arvier, anciennes et nouvelles terrasses viticoles.  
(V. Obino)

pour le futur de l'humanité. C'est à partir de 1994, avec le Parc Citroën à Paris, que Clément a mis au point la première idée du *Jardin en mouvement*, le précurseur du *Tiers Paysage*, où le mouvement n'est pas lié à la succession des décors, causée par le déplacement du visiteur, mais il est lié à la vie même des végétaux, à leur façon de se développer et de se disséminer. Depuis la fin des années 90 du XX<sup>e</sup> siècle ses réflexions se sont portées vers son second principe, le *Jardin planétaire*, c'est-à-dire un « ensemble » où la planète même est considérée comme un jardin, parce que nous sommes tous responsables de l'écosystème, un lieu dans lequel nos gestes se reflètent dans l'harmonie de l'ensemble. Comme les parties d'un tout. Et si à chaque époque revient une certaine conception de l'espace vert, le *Jardin planétaire* est le jardin du village global.

Le *Tiers paysage*, par contre, est sa dernière instance, qui renvoie à un Tiers état (et non à un tiers monde), et il s'agit, pour reprendre ses paroles, d'« un espace qui n'exprime ni le pouvoir ni la soumission au pouvoir ».<sup>2</sup> Lieu en attente de destination ou abandonné par l'homme, le *Tiers paysage* constitue un territoire marginal, un lieu pour les nombreuses espèces ne trouvant pas de place ailleurs. Le *Tiers paysage*, en outre, évolue dans la dépendance biologique, c'est-à-dire dans l'imprévisibilité et l'impossibilité de fixer un calendrier précis des séquences de croissance et de développement en termes de forme et d'extension. Mais pour Clément le but d'un système biologique comme le *Tiers paysage* n'est pas d'obtenir un résultat, mais d'organiser la possibilité de coexistence de végétaux spontanés hétérogènes.

Aujourd'hui, de nombreux projets et interventions, non seulement en France, se sont inspirés de ces théories ; le *Tiers paysage* est devenu synonyme d'une manière de penser et d'être. Dans notre cas, cependant, comme pour Gilles Clément à l'origine de l'invention de l'expression *Tiers paysage*, la découverte de la complexité de cette réalité passera à travers l'analyse d'un paysage : elle naîtra du regard porté sur quelques morceaux du territoire viticole valdôtain.

En embrassant nos paysages du regard nous percevons essentiellement l'alternance d'ombres et de lumières, d'arbres et d'herbes, un tapis tissé de formes sombres et bourruées (les forêts) et de surfaces claires et bien délimitées (les pâturages). En effet, le morcellement des parcelles, l'habitat dispersé, les variations du relief sont les « vestiges d'une polyculture dont un grand nombre de figures ont disparu pour laisser dominer deux richesses : l'arbre et l'herbe ».<sup>3</sup> Toutefois, on découvre aussi « est-ce un oubli du cartographe, une négligence du politicien? - une quantité d'espaces indécis, dépourvus de fonction auxquels il est difficile de donner un nom. Cet ensemble n'appartient ni au territoire de l'ombre ni à celui de la lumière. Il se situe en marge. En lisière des bois, le long des routes et des rivières, dans les recoins oubliés de la culture, là où les machines ne passent pas. Il couvre des surfaces de dimensions modestes, dispersées comme les



2. Les composantes du paysage.  
(Tiré de G. CLÉMENT, Manifeste du Tiers paysage, Paris 2004)

coins perdus d'un champ ; unitaires et vastes comme des tourbières, les landes et certaines friches issues d'une déprise récente » (cf. note 3).

Ce qui représente le point commun entre ces fragments de paysage c'est qu'ils constituent tous un territoire de refuge pour la diversité. En observant aussi le paysage de production de la vigne dans notre région il serait intéressant de pouvoir repérer ces refuges, constitués de la somme de :

- ensembles primaires (espaces naturels qui n'ont jamais été soumis à l'exploitation, réserves qui existent de fait, dont l'aspect est unitaire en dépit d'une forte diversité et qui évoluent lentement ou pas du tout ; en font partie, par exemple, les forêts primaires et les prairies alpines) ;
- réserves (lieux non exploités, non anthropisés dont l'existence tient souvent à la difficulté d'accès, ce qui rend l'exploitation coûteuse ou impossible, ils existent et sont protégés de l'activité humaine par décision administrative ; ce sont des ensembles jugés fragiles ou rares, riches d'une diversité en péril) ;

- délaissés (friches qui dérivent de l'abandon d'un terrain anciennement exploité et qui occupent souvent des reliefs accidentés et tous les lopins de terre liés à d'anciens aménagements tels que bordures de champs, haies, lisières, bords de routes, terrains vagues ; ils évoluent vers des espaces secondaires hétérogènes, chaotiques ; ils sont caractérisés par une forte dynamique et accueillent des espèces pionnières aux cycles rapides qui préparent la venue des successives dont les cycles s'allongent jusqu'à ce que s'installe une permanence).

La somme des délaissés constitue, par excellence, le territoire du brassage planétaire (fig. 2).

La somme des milieux primaires constitue le seul territoire de résistance au brassage planétaire. L'anthropisation croissante entraîne la création de délaissés de plus en plus nombreux et d'ensembles primaires de plus en plus réduits.

Néanmoins, tous constituent des réserves biologiques : d'où l'importance de l'institution de réserves pour maintenir un équilibre, un bon nombre d'isolats et donc d'espèces existantes et de préserver la dynamique d'un délaissé. Il faut prévoir le couplage des délaissés et des réserves pour constituer des territoires de continuité biologique.

Le *Tiers paysage* (fragment du *Jardin planétaire*) peut être considéré comme un espace commun du futur pour sa diversité. Son caractère indécidé correspond à l'évolution laissée à l'ensemble des êtres biologiques (végétaux, animaux et êtres simples) qui composent le territoire en l'absence de toute décision humaine. Plantes pionnières, insectes des espèces les plus variées, volatiles, mammifères y sont chez eux. Les enjeux du *Tiers paysage* sont les enjeux de la diversité.

L'espace rural produit d'autant plus de délaissés et d'ensembles primaires que son relief est important. Le relief (et donc la limite à la possibilité d'exploiter le sol mécaniquement) contribue à l'étendue de la diversité,



3. Arvier, progression du bois favorisée par le morcellement et les difficultés d'accès.  
(Tiré de V. OBINO, Mémoire de Licence 2002-2003)



donc du *Tiers paysage* (fig. 3). Celui-ci est à la fois un territoire refuge, en tant que réservoir du futur biologique, et lieu d'invention possible. Le mélange planétaire agit de façon sélective et dynamique : hybridation, mutations, voire nouvelles espèces.

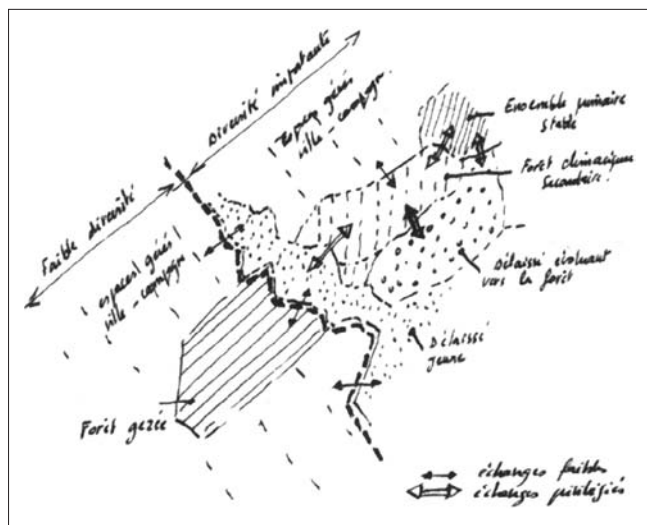
Le maintien de la diversité dépend aussi des pratiques d'exploitation qui tentent de minimiser les dépenses d'énergie.

#### Le *Tiers paysage*, fragment d'une conscience collective à usage non institutionnel

« L'augmentation du nombre de délaissés produit par l'aménagement du territoire ne conduit pas toujours à un accroissement de surface globale du *Tiers paysage* mais à une plus grande fragmentation de celui-ci ». <sup>4</sup> Seule la non fermeture des mailles (corridors, portes et voies de communication entre les fragments de *Tiers paysage*) permet de constituer des refuges à la diversité. Les chances de continuité biologique diminuent avec la fermeture des mailles, c'est le cas par exemple d'un tissu urbain fermé. L'urbanisation ferme les mailles alors que, loin des grandes villes, comme dans notre cas, les mailles demeurent ouvertes. De plus, un délaissé non fragmenté mais massif est caractérisé par une stabilité du nombre d'espèces.

Le *Tiers paysage* est sans échelle, il couvre l'ensemble des écosystèmes capables d'assurer le maintien d'une diversité allant de la forêt à une écorce passant par un rivage. Ses limites apparaissent aux frontières des délaissés et des territoires exploités : limite friche/agriculture, forêt/agriculture. La forêt climatique (forêt secondaire issue d'un délaissé), les ensembles primaires, les délaissés évoluant vers la forêt et les délaissés jeunes peuvent être cartographiés et représentés de la même façon car ils sont tous des territoires refuges pour la diversité (fig. 4).

Nous avons ici une continuité territoriale qui apparaît de façon massive car il y a souvent une forte contiguïté des délaissés avec les ensembles primaires et les réserves. Ailleurs la continuité apparaît sous forme de linéaments (corridors biologiques) : haies, bordures de champs,



4. La représentation du *Tiers paysage*. (Tiré de CLÉMENT 2004)

bordures de routes. Les limites du *Tiers paysage* sont bien différentes des limites administratives : elles constituent des épaisseurs biologiques, ayant souvent une richesse supérieure à celle des milieux qu'elles séparent.

L'ensemble des résidus qui forment le *Tiers paysage* sert d'élément de connexion et de vivification entre les vides de la maille des activités humaines. Les instruments traditionnels de gestion du patrimoine (surveillance, sauvegarde, repère des limites) ne peuvent être utilisés sans en annuler les qualités propres : il en émerge, en définitive, une vision non institutionnelle et originale.

La réalité du *Tiers paysage* est d'ordre mental, elle fonctionne avec la mobilité du sujet traité, elle acquiert une dimension politique et éthique ; le maintien de son existence dépend d'une conscience collective.

Le *Tiers paysage*, territoire de l'invention biologique, est incompatible avec la notion de patrimoine : fixer un modèle érigé en patrimoine condamne le *Tiers paysage* (animé par le principe de l'évolution, la modification des formes, la succession des espèces) à sa propre disparition. Les raisons du délaissement par l'institution tiennent à une exploitation impossible ou non rentable, à un espace déstructuré, impraticable, de marge, d'insécurité. Son usage doit donc être non institutionnel.

Le *Tiers paysage* exprime la dynamique d'un système biologique en tant que transformation incompatible avec une idée de croissance économique, de développement en tant qu'accumulation.

Il peut être considéré comme « la part de notre espace de vie livrée à l'inconscient (...). Un espace de vie privé de *Tiers paysage* serait comme un esprit privé de l'inconscient. Cette situation parfaite, sans démon, n'existe dans aucune culture connue ». <sup>5</sup>

Le Manifeste de Gilles Clément nous suggère donc l'importance :

- d'instruire l'esprit du non-faire, de consentir la pratique du non-aménagement pour offrir au *Tiers paysage* la possibilité de se déployer selon un processus évolutif inconstant ;
- d'enseigner les moteurs de l'évolution et les précautions nécessaires à leur manipulation, de mettre à disposition les outils nécessaires à l'appréhension du *Tiers paysage* ;
- de favoriser la reconnaissance à l'échelle habituelle du regard pour apprendre à nommer les êtres, de rendre accessibles les images satellitaires et les images microscopiques ;
- de présenter le *Tiers paysage* non comme un bien patrimonial mais comme un espace commun du futur, de valoriser la croissance biologique ;
- d'envisager la marge comme un territoire d'investigation des richesses dues à la rencontre de milieux différents ;
- de conférer au *Tiers paysage* le rôle matriciel d'un paysage global en devenir.

Selon cette conception de vie, le défi pour quelqu'un qui s'occupe de paysage n'est pas tant de faire durer les formes dans le temps, mais de maintenir dans le temps l'enchantement du présent. En mouvement. Et si possible d'en augmenter les parties de *Tiers paysage* (lieu privilégié de l'intelligence biologique pour son aptitude à se réinventer constamment) et de confronter l'hypothèse aux autres cultures planétaires, en particulier celles dont les fondements reposent sur un lien fusionnel entre l'homme et la nature.

### Qualités et fonctions du vignoble de montagne comme vignoble multifonctionnel

La présence de la viticulture dans des situations environnementales difficiles n'a pas simplement une valeur œnologique, mais elle prend aussi une connotation de défense du paysage et de sauvegarde ethnico-culturelle du milieu montagnard. C'est dans ce contexte que s'insèrent les nombreuses interventions législatives, réalisées dans beaucoup de régions, pour la conservation du milieu agricole et forestier de montagne.

En effet, par rapport au milieu urbain, les délaissés du vignoble peuvent avoir une valeur, mais il faut les évaluer attentivement dans le contexte de la conservation hydrogéologique et de la spécificité du paysage.

D'après la loi pour la montagne il apparaît évident que l'activité agricole, la défense du territoire et la protection du paysage acquièrent la même dignité et sont complémentaires, si ce n'est synergiques, dans la définition des zones viticoles de montagne. En vertu de cette complexité le vignoble de montagne peut être défini « vignoble multifonctionnel ».<sup>6</sup>

Les qualités qui lui sont attribuées peuvent être définies comme suit :

Q1- *vignoble cultivé* : vignoble dans lequel sont effectuées les opérations normales de culture et de récolte ; on peut distinguer, en outre, le degré d'innovation apporté selon la présence ou non d'anciennes variétés de vigne (fig. 5) ;

Q2- *vignoble abandonné mais récupérable* : il s'agit de vignobles abandonnés mais qui peuvent encore être récupérés d'un point de vue productif et/ou paysager ;

Q3- *vignoble abandonné en faveur d'autres cultures* : il s'agit de terrains, originellement affectés au vignoble, investis à d'autres cultures qui se sont avérées une alternative économiquement plus intéressante par rapport au vignoble (pommier, petits fruits, etc.) ;

Q4- *vignoble abandonné irrécupérable* : vignoble dans lequel la végétation spontanée (arbustes et arbres) a pris



5. Un sarment, une des différentes échelles auxquelles apprécier la vigne. (V. Obino)



6. Aymavilles, le vignoble productif des Crêtes avec son pavillon de chasse. (V. Obino)

le dessus à tel point que toute intervention de récupération est devenue impossible ;

Q5- *vignoble disparu* : ce sont les terrains qui ont fait l'objet d'édification ou d'autres activités, dans lesquels la destination d'origine de la culture a disparu.

Par contre, les fonctions revêtues par les vignobles sont :

F1- *vignobles avec une fonction dominante de production* : il s'agit de vignobles situés dans des zones particulièrement vouées quant à exposition, position et caractéristiques du sol (fig. 6). Dans ces zones la viticulture doit être maintenue et encouragée en portant, là où c'est nécessaire, un ajustement des critères de production (par exemple en introduisant des cépages de qualité, en rendant les pratiques de cultures plus rationnelles, etc.) ;

F2- *vignobles avec une fonction paysagère* : il s'agit de vignobles d'un grand intérêt paysager, indépendamment du fait qu'ils aient une fonction productive, pour lesquels il faut prévoir des contraintes interdisant leur destination à d'autres usages ;

F3- *vignobles avec une fonction de conservation du paysage* : ce sont des vignobles qui, à part la fonction productive et paysagère, jouent un rôle irremplaçable pour la conservation du territoire contre les dégâts hydrogéologiques. Dans ce cas il faut encourager le maintien de la culture existante ou prévoir des actions aptes à faciliter l'implantation d'une couverture végétale naturelle ou artificielle ;

F4- *vignobles sans aucune fonction de relief* : ce sont des vignobles qui ont définitivement disparu sous la pression de l'activité humaine (par exemple : expansion du périmètre urbain, construction d'infrastructures, etc.).

Ainsi dans le cas où le vignoble, cultivé ou abandonné mais récupérable, revêtirait une fonction productive et/ou paysagère il est nécessaire de développer des stratégies aptes à sa valorisation et à sa récupération, tandis que dans les autres cas il est possible de préserver le Tiers paysage (Q4 et F4) qui a aussi, comme nous l'avons vu, son rôle à jouer.





7. Montjovet, un délaissé à la limite du territoire exploité.  
(V. Obino)

Chaque bout de terre, chaque méandre résiduel microscopique comme un lichen, petit comme un parterre, grand comme un versant abandonné ou un mouchoir de bois primaire, est un fragment de *Tiers paysage*. Ce sont des lambeaux de sol où se concentre l'indispensable et invisible richesse de la diversité biologique. Choisir de ne pas intervenir, quelque bizarre que cela puisse paraître, représente une opportunité d'intervention.

En Vallée d'Aoste, il manque, aujourd'hui, la composante complémentaire des réserves, car il n'existe pas de sites plantés de vignes protégés de manière spécifique bien que les aires de grand intérêt paysager soient diverses et parfois en péril.

La défense du *Tiers paysage* semble peut-être contredire les concepts de défense du territoire et de sauvegarde du paysage, mais probablement cela dépend de la nécessité de continuer à s'interroger sur la complexité du paysage et de construire de nouveaux modèles d'interprétation par rapport à ceux auxquels nous avons été habitués jusqu'ici. La découverte des lieux de rebut comme lieux d'hybridation et d'origine de la richesse de l'écosystème propose la vision d'un modèle non exclusif mais inclusif du paysage. Les formes institutionnelles de contrôle de l'espace tendent, en effet, à subdiviser en secteurs et domaines et à s'opposer à la libre transformation, tandis que la représentation, la gestion et le projet du *Tiers paysage* doivent laisser la place à l'indécision, en introduisant comme variable l'entropie, en maintenant la conscience des liens généraux avec l'écosystème et en raisonnant par épaisseurs et non par frontières (fig. 7).

#### Phénomènes d'abandon dans le paysage valdôtain de la vigne

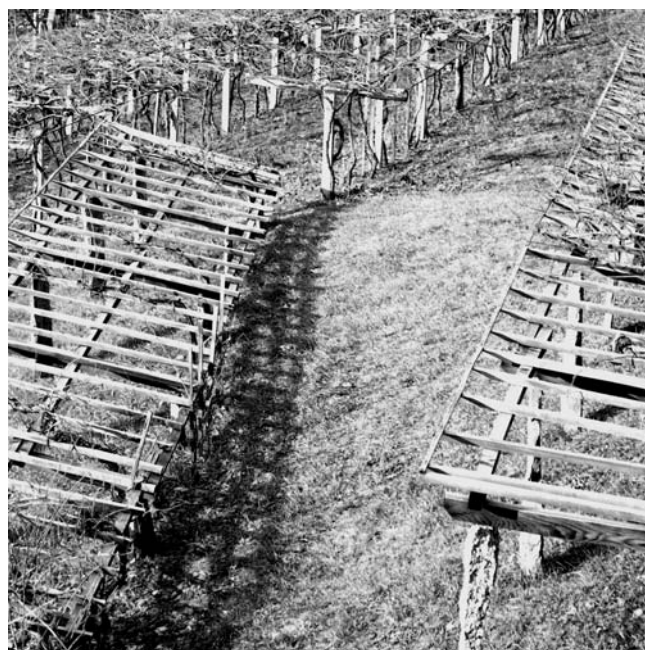
Les vignobles gravissent les coteaux qui courent de Morgex à Pont-Saint-Martin et souvent, puisque le terrain en pente comporte des sacrifices et de la fatigue, on a recours aux terrasses de manière à adoucir les fortes dénivellations grâce aux murs en pierres sèches, patient-

ment construits pour augmenter la surface disponible, mais qui imposent de renoncer à la mécanisation. Les vignobles doivent leur développement et leur qualité aux efforts historiques des viticulteurs autant que des commerçants et occupent, comme autrefois, les pentes inférieures de l'adret (versant exposé au Sud, ensoleillé et accueillant) et les reliefs morainiques (comme à Aymavilles) ou les *glairs* (rives de galets des torrents) bien exposés des envers (versants exposés au Nord).

Par le passé, la vigne, cultivée de manière intensive et irriguée, était souvent associée à des prairies permanentes ou à quelques champs labourés. Elle était toujours plantée sur des tonnelles. Souvent, on associait à cette culture celle des arbres fruitiers à la floraison précoce (amandiers, pêchers, abricotiers). Sur les adrets secs, de grands rus (canaux d'irrigation), alimentés par les torrents des vallées latérales et le long desquels des rangées de saules fixaient les rives, serpentaient et fécondaient les terres cultivées des versants. En l'absence de rus, on captait l'eau d'une source et on la conservait dans des réserves, dites *piscines*.

Le terroir planté de vignobles était complètement aménagé en terrasses : cela grâce au travail assidu de nombreuses générations, qui ont remplacé le terrain boisé qui couvrait les flancs escarpés des montagnes à travers la fragmentation de la roche, la réalisation des murs en pierres sèches, la création d'humus cultivable. De cette manière elles ont remodelé le paysage, en le reconstruisant à chaque écroulement provoqué par l'affaissement des murs, à cause des éboulements provoqués par les pluies. Des terrassements en pierres ont été créés là où les raisins profitent pour mûrir de la réverbération et de la chaleur emmagasinée et émise par les roches.

Traditionnellement, dans l'espace viticole, autour des parcelles il n'y a pas de véritables murs d'enceinte, excepté autour de certains *clos* de vigne (vignobles entourés de murs de pierres), autour des potagers et le long des sentiers publics.



8. Morgex, la pergola basse traditionnelle.  
(V. Obino)

Au-dessus des vignobles, les bois sont toujours constitués de taillis mêlés (parmi de nombreuses espèces xérophiles) à des châtaigniers et à des robiniers en vue de fabriquer les *topie*.

Aujourd'hui, les espaliers ou les pergolas alternent avec les prés, mais aussi avec les friches. Dans quelques communes, grâce à l'irrigation artificielle, les prés ont été transformés, à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, en vergers, à la suite de l'introduction de nouvelles essences d'arbres fruitiers (surtout la pomme reinette du Canada). Certains coteaux, autrefois couverts de vignobles, ne sont plus cultivés.

Par exemple, l'architecture des murs qui soutiennent les terres abandonnées structure encore fortement le paysage à l'adret de la vallée centrale d'Aoste à Aise. Quelques amandiers au tronc noueux, toujours en fleurs à l'arrivée du printemps, subsistent dans les parcelles abandonnées.

Pour le visiteur de la région les belles vignes sont représentées par la succession des petites terrasses pleines de ceps, appuyées sur leurs murets construits sur la pente : cette fascination est engendrée par le contraste entre les tons des murets et des marches qui grimpent et la gamme des verts, l'harmonie de l'assemblage des pierres, les aménagements traditionnels qui se distinguent clairement à l'alignement des espaliers où les sarments sont fixés avec du fil de fer (fig. 8). Par contre, pour le viticulteur le regard est différent : la belle vigne est celle qui donne un bon vin, celle qui est bien exposée, facile à travailler (avec des pentes pas trop fortes et une surface assez grande, un sentier pour y accéder), bien tenue et bien travaillée où les ceps y sont plantés de manière ordonnée et régulière. Mais le faible nombre de paysans encore existants n'exploitent cet intérêt pour le paysage que pour chercher à en tirer un profit (augmentation de la production et rationalisation du travail), en mettant en danger le panorama historique (c'est ce qui se produit pour l'élevage et l'arboriculture - les derniers poiriers et pommiers en plein vent disparaissent en faveur des espaliers renouvelés tous les 10 ans). En réalité les deux ont en commun le désir de valoriser les produits du terroir, mais l'aspect paysager entre rarement en ligne de compte. À cause de la mécanisation les murets en pierres sèches sont souvent éliminés ou bien ils s'écroulent faute d'entretien. Les nouveaux vignobles expérimentaux de La Salle et Morgex (CERVIM) ne se font plus avec la caractéristique tonnelle basse mais avec des piquets de ciment ou de fer qui soutiennent des fils de fer et, à Donnas également, on trouve des vignobles disposés sur de longs espaliers. On ne prend point conscience de ce désastre sur le plan paysager, mais seulement dans la mesure où les abandons amplifient l'érosion du sol. À cause de la mécanisation et des désherbants les figuiers et les amandiers qui étaient un ornement de la vigne ont souvent disparu.

Par contre, quelques nouveaux éléments peu esthétiques ont fait leur apparition : de longs fils bleus de nylon qui entourent les sarments, les manchons qui protègent les jeunes plantes des lapins, des filets rouges ou des fonds de bouteilles de plastique multicolore qui empêchent les oiseaux de faire bonne chère.

L'intérêt pour le paysage est toujours présent dans une optique commerciale et promotionnelle, le regard n'est pas culturel. Et s'il y a une technique culturale qui semble plus rentable, la majorité des viticulteurs n'hésitent pas à la

mettre en œuvre, même si cela signifie modifier, voire sacrifier le paysage.

En Suisse, par exemple, cette tendance à rationaliser les travaux qui transforme de vieux terroirs en nouveaux vignobles a provoqué la réaction des organisations écologistes, dont la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, qui affirment la nécessité de préserver certains aspects du paysage. Aujourd'hui, dans quelques zones on replante les arbres disparus lors des aménagements précédents et on rétablit les haies autour des parcelles.

En Vallée d'Aoste, l'exiguïté des zones viticoles adaptées à la mécanisation limite les initiatives, ainsi que l'opposition des propriétaires face à une agression de leurs propriétés. Le réaménagement du vignoble de l'Enfer à Arvier, sur un coteau en forte pente, est un cas particulier difficilement renouvelable. En effet, les défenseurs du paysage, plutôt que les réaménagements, craignent le développement des terrains non cultivés sur les terrassements abandonnés en amont de Saint-Vincent ou l'invasion des châtaigniers en aval. Et le danger pour le vignoble, dans ses sites les plus beaux, suscite des prises de conscience et des tentatives de sauvegarde de la part de l'Administration régionale et du CERVIM.

La particularité de la Vallée demeure justement dans l'aspect soigné du vignoble riche en caractères typologiques et notamment en modes de plantation, avec la présence des belles pergolas installées sur des gradins successifs ou appuyées sur des piliers en pierre, les pergolas basses soutenues par des supports en bois ou en *lauses*, les classiques rangées de vignes en espaliers (fig. 9). Et même si la surface viticole n'a pas augmenté ces dernières années, le paysage a subi une évolution, dans laquelle on peut lire une meilleure qualité des cultures. Dans les zones de montagne à vocation viticole, il existe le plus souvent une condition, consolidée par des éléments techniques traditionnels et par des facteurs paysagers, qui conseille (pour des raisons d'exploitation touristique de



9. Morgex, les ceps recouvrent le treillage fixé sur les piliers en lauses. (V. Obino)



l'activité agricole et de récupération de la spécificité des paysages) de garder les vieilles méthodes de culture et d'exploitation du vignoble.

Le paysage actuel des vignobles en pente est de plus en plus constitué par de longues lignes droites sur le modèle rigoureux du canton suisse du Valais ou de Vaud : il n'est pas laid, dans la mesure où il rend au moins dans beaucoup de zones un aspect soigné à la vigne, mais sans originalité ni variété. Il y a la tendance à une homologation, à un abandon des particularités de la viticulture de cette région. Le système de conduite en pergola est toujours plus souvent remplacé par d'autres méthodes surtout pour des raisons économiques : en comparant les deux cas de pergolas et d'espaliers, on voit une énorme différence réelle d'heures de travail nécessaires (2250 heures par hectare contre 544, avec l'utilisation du fil de fer).

Il s'agit donc d'un des aspects de cette viticulture héroïque à sauvegarder, en soulignant l'unicité et la valeur ajoutée de cette méthode culturale, la beauté de ces véritables vignobles suspendus.

En Vallée d'Aoste, environ la moitié des vignobles ont plus de 30 ans. Le nombre de ceps par hectare varie de 2500/3000 pour le système en pergola, à 7500 pour le Guyot, à 8500/9000 pour le gobelet. Pour les implantations on a recours à des marcottes greffées et ces dernières années, grâce à l'institution d'une pépinière régionale, un travail remarquable de sélection de masse et de clonage a été accompli.

#### Les phases de l'abandon et de la dégradation des terrasses

Depuis nombre d'années, les paysages agricoles en terrasses traversent, dans de vastes zones de notre pays, une période de dégradation étendue et profonde à cause de l'abandon des pratiques agricoles dans les zones de colline et de montagne, suite à l'exode des paysans vers la ville. La première phase est l'abandon par bandes d'altitude qui entraîne un abaissement de la ligne supé-



10. Enfer d'Arvier, à la limite bois-terrasses les premiers signes d'abandon. (V. Obino)

rieure du bois et la réduction du paysage, pour autant qu'il soit ordonné (fig. 10). Vient ensuite l'abandon par zones irrégulières qui conduit à la fragmentation des aires et à un paysage désordonné. On a petit à petit une perte de signe du paysage (de l'ordre au désordre).

Sur les coteaux, plus ou moins raides, les murets en pierres sèches qui structuraient et contenaient les terrasses, formés avec difficulté de pierres ramassées une à une sur le terrain inaccessible qui était ainsi bonifié et rendu cultivable, aujourd'hui s'écroulent les uns sur les autres ; les ouvrages de récupération et de distribution des eaux qui ne sont plus soumises à l'entretien nécessaire et continu créent des phénomènes de ravinement et d'érosion ; les zones qui n'ont plus été cultivées sont lentement mais progressivement envahies par une végétation spontanée, tels que arbustes, ronces, fougères ou clématites, avec des conséquences sur l'aménagement hydrogéologique et environnemental : c'est une phase qui annonce l'apparition de quelques espèces d'arbres pionniers qui se développeront et qui donneront lieu à des associations complexes, jusqu'à la reconstitution du bois. Cette phase de transition peut survenir sur des périodes de temps plus ou moins longues, suivant les caractéristiques du site spécifique.

Par conséquent, l'écroulement et la disparition des murs sont dus principalement à l'abandon des cultures et au retour du bois dans les zones en terrasses : les murs en pierres sèches n'ont pas été construits pour supporter le poids des arbres et encore moins l'action de leurs racines. La végétation naturelle en outre, l'herbe surtout, si elle n'est pas périodiquement coupée, imperméabilise la surface, ce qui favorise l'écoulement et qui, de plus, constitue une occasion formidable pour les incendies.

Un système en terrasses est en mesure de contraster l'érosion du sol (en le fixant par des systèmes de limitation et de régularisation hydrique correspondant aux caractéristiques du lieu) jusqu'à ce que l'entretien continu de la part de l'homme, qui l'a construit et modifié dans le temps, ne s'interrompe. La disparition de toute une série de petites opérations - comme l'élimination des mauvaises herbes et des pierres du sol cultivé, l'entretien des murs, le nettoyage des rigoles de drainage - marque le commencement de ces phénomènes qui entraînent la crise de tout le système de contrôle hydrogéologique constitué par les cultures en terrasses.

D'abord il y a l'obstruction des fossés d'irrigation et des rigoles de récupération hydrique : herbes, cailloux et terre empêchent la pluie d'être canalisée dans des conduites adéquates, de sorte que l'eau court sur toute la surface de la terrasse, devenue moins perméable à cause de l'herbe qui n'a plus été coupée et des mauvaises plantes qui étouffent les cultures ; le versant, partagé en terrassements successifs, finit par déterminer des sauts et des obstacles à l'eau, qui devient turbulente et encore plus érosive qu'un écoulement laminaire sur des pentes peu accidentées.

Dans un espace en terrasses à l'abandon il peut se manifester diverses typologies de dégâts, correspondant à des phases successives de dégradation : l'action érosive de l'eau peut déterminer le déchaussement du mur de soutien des planches qui peuvent s'affaisser. L'eau, stagnant en amont de la maçonnerie et s'infiltrant de manière incontrôlée et violente, engendre une poussée sur les murs, qui d'abord gonflent et ensuite, quand ils ne

sont plus en mesure de drainer parce que l'eau a entraîné avec elle de la terre qui a bouché les interstices, donnent lieu à de véritables éboulements : l'eau provoque des renflements du profil de la structure qui peuvent représenter une condition de stabilité pendant de longues périodes. Mais quand le chargement en amont du mur rejoint le niveau critique la structure s'effondre : on a d'abord un éboulement, puis l'effondrement provoqué par l'érosion à la base du mur.

Il est fréquent d'observer des parties de mur écroulées, présentant une niche évidente de détachement dans la partie de terre d'abord retenue par le mur qui a cédé, et une zone d'accumulation, constituée en aval par des restes du mur et par la terre qui s'est effondrée. À cet endroit l'eau trouve une voie préférentielle (un passage qui provoque une augmentation du débit durant les précipitations) pour l'érosion qui, allant d'en amont en aval, intéresse tour à tour les planches situées au-dessous, en compromettant leur stabilité jusqu'à engendrer des lignes d'effondrement qui peuvent intéresser des versants entiers. Ou encore, de bas en haut, l'écroulement d'une planche peut menacer le mur situé au-dessus, auquel il manque le soutien de la base.

Les éboulements et les renflements peuvent être causés aussi par des cours d'eau souterrains qui ne sont plus contrôlés, ou par le manque d'entretien des murs, qui sous l'effet d'affaiblissements de la structure dus à des gelées, ou bien à cause des racines d'arbres qui ont poussé librement, peuvent subir l'effondrement de parties de murs, à partir des pierres du bord supérieur, en créant des passages pour l'écoulement de l'eau.

Pour ce qui concerne les talus, leur effondrement est provoqué par l'abandon du réseau de canaux pour le drainage : l'eau, qui coule sans contrôle le long des ravins, sur lesquels l'herbe n'est plus coupée, crée de l'érosion et donc des éboulements.

L'abandon du terrassement, en définitive, détermine une série de phénomènes qui tendent à reporter le versant

dans sa situation initiale : le matériel retenu et conservé par le mur (le sol et ce qui était cultivé, à savoir vignobles, arbres fruitiers, etc.) aura tendance à retourner en aval. Tout cela est déterminé par le manque d'entretien onéreux qui serait nécessaire (fig. 11).

En Vallée d'Aoste, la situation morphologique a pratiquement concentré la population dans les uniques aires de terrain plat existant : l'urbanisation du fond des vallées est caractéristique de la région et, en ce sens, le danger lié à la dégradation des terrassements, qui généralement dominant des zones intensément habitées, est particulièrement important.

Des phénomènes de semi-abandon sont fréquents dans les aires en terrasses : on peut trouver des techniques culturales non traditionnelles, qui n'utilisent pas correctement la structure des terrassements au point de vue fonctionnel. Parfois, heureusement peu souvent, du matériel de rebut, comme des sommiers métalliques pour les clôtures et des baignoires pour recueillir l'eau de pluie, est utilisé pour cultiver les planches avec le moindre emploi de ressources économiques et énergétiques en déterminant une remarquable dégradation visuelle du paysage.

La perte de la connaissance de la culture des terrassements influe de manière considérable aussi sur les systèmes de consolidation choisis : substituer les murs en pierres sèches par des murs rigides en béton armé sans issue à l'eau et sans tenir compte du drainage, peut entraîner des dégradations encore plus graves.

En Vallée d'Aoste, les activités de gestion et d'entretien du territoire appartiennent à l'Administration régionale et, pour presque toutes les interventions, les aspects paysagers sont décidés d'accord avec le Service des biens paysagers de l'Assessorat de l'Éducation et de la Culture qui formule son avis au sens du d. lgs. n° 490/99.

### Perspectives de requalification

Au cours de ces dernières années, cependant, nous assistons aussi à un autre phénomène, à une tendance déjà affirmée dans des pays voisins comme la France et la Suisse : l'augmentation du coût de la vie dans les villes, la hausse des prix de l'immobilier et une qualité de la vie toujours moins attrayante, poussent de nombreux citoyens à se déplacer dans des centres plus petits. Les prix des logements y sont inférieurs et, pour le même prix, on peut acheter aussi un petit lopin de terre ; grâce à l'automobile de toute façon la ville n'est pas très éloignée. Si l'on peut, on achète, et si l'on a reçu une maison en héritage on cherche à la restaurer.

Lorsqu'on restaure un bâtiment, on remet en état aussi les planches tout autour, certes pas avec des techniques traditionnelles, mais en utilisant le ciment, plus moderne et moins onéreux. De telles interventions (souvent surdimensionnées, mal exécutées et dépourvues de systèmes de drainage adéquats), quelque louables qu'elles soient, s'avèrent délétères pour le système en terrasses : dans la meilleure des hypothèses, elles en bouleversent le cadre paysager, ou bien elles accélèrent le processus de dégradation du versant, en compromettant, souvent, la stabilité même des maisons. Pour empêcher de graves dommages, il suffirait d'avoir une réglementation claire et un minimum d'assistance de la part des bureaux compétents en faveur de ceux qui s'engagent dans l'œuvre de récupération. Pour le retour à des activités



11. Montjovet, le manque d'entretien des terrasses favorise les espèces spontanées. (V. Obino)





12. Arnad, le cachet du vignoble de montagne.  
(V. Obino)

agricoles (dans le cas de terrassements à l'abandon) des aides et des plans de restauration de l'environnement seraient nécessaires (des normes prévoyant la remise en état obligatoire des terrains qui ne sont plus cultivés). Il est essentiel d'intervenir dans les zones de plus grand risque et vulnérabilité qui doivent être repérés avec précision car on doit considérer que laisser le système de terrassements dans l'état actuel de dégradation représentera un coût pour toute la communauté.

Une véritable prise de conscience du problème de la part de tous, citoyens et hommes politiques, permettant de passer de la politique du remboursement à celle de l'investissement sur l'environnement, pourrait constituer la solution (fig. 12).

Des exemples de requalification efficace et de réutilisation de ces structures agricoles ne manquent pas : en effet, leur importance esthétique et structurale a stimulé, en Italie comme à l'étranger, des programmes de valorisation touristique et didactique en récupérant des parcours et des activités, des aspects historiques et culturels, des technologies de construction, des aspects naturels et environnementaux. Tous ces programmes aident à comprendre comment les activités humaines interagissent dans la construction des paysages avec le système environnemental naturel des coteaux, des sols, des eaux.

Mais l'étude des terrassements n'est pas seulement un instrument de connaissance utile pour opérer des choix conscients pour la conservation et la valorisation du paysage : elle peut aussi encourager, par exemple, de nouvelles professions dans le domaine de la restauration et de la requalification des paysages historiques, la formation d'opérateurs agricoles pour de nouvelles exploitations encore productives et pour des ateliers scolaires affectés à l'information didactique.

Les murs peuvent être en pierres sèches ou non, avec des systèmes en terrasses complexes avec des éléments de drainage et des ouvrages (pergolas) reliées à des édifices d'une importance particulière (résidences ayant une

fonction de contrôle et d'organisation agricole du territoire). Chaque vallée présente ses caractéristiques propres et développe des systèmes en terrasses en exploitant les conditions particulières présentes.

### Exemples de délaissés sur le territoire valdôtain

Un exemple d'aire plantée de vigne, intéressée par les phénomènes d'abandon que nous avons décrits plus haut, est la zone entre Châtillon et Chambave (600 m environ au-dessus du niveau de la mer), une aire où l'on retrouve presque toutes les formes de culture traditionnelles et presque tous les cépages valdôtains.

La zone de Saint-Vincent est concernée par une érosion de surface incessante à cause de la forte poussée immobilière et le vignoble, qui autrefois y occupait une place très importante et de vastes surfaces, se limite aujourd'hui à quelques parcelles, en laissant de vastes zones en état d'abandon et de dégradation.

La zone collinaire de Châtillon en revanche rassemble probablement la plus grande quantité de matériel viticole antique, d'un grand intérêt scientifique qui reste encore tout à classer ampélographiquement. La plateforme ampélographique du territoire est intéressante, de nombreux cépages valdôtains étant présents avec la gamme entière de leurs familles. Sous cet aspect il est presque positif que la viticulture ait subi un grave processus d'abandon (recul commencé fin XIX<sup>e</sup> siècle et achevé seulement durant les années 80 du XX<sup>e</sup> siècle) parce que c'est justement dans les vignobles abandonnés que l'on retrouve les variétés ou sous-variétés les plus intéressantes qui, dans d'autres zones, se sont désormais perdues.

La viticulture valdôtaine peut puiser à pleines mains dans ce patrimoine génétique et il convient de le faire avant la disparition totale des exemplaires ou bien avant que l'on plante de nouveaux vignobles en extirpant ces ceps si intéressants.

Le village abandonné de Barma offre une autre occasion intéressante : une poignée de maisons à moitié en ruines placées, entre Chambave et Châtillon, dans une aire de



13. Saint-Denis, le village abandonné de Barma.  
(V. Obino)

grande séduction et aux extraordinaires potentialités de récupération. En effet, il se trouve dans une zone en terrasses plantée autrefois, comme aujourd'hui, de vignobles qui pourrait parfaitement se prêter à une action de réimplantation et à une utilisation comme centre d'accueil ou centre expérimental pour des projets-pilotes tels que des chantiers ouverts (fig. 13).

Enfin, quelques stratégies importantes, pour trouver des propositions opérationnelles afin de développer la viticulture en coexistence avec les délaissés, viennent de la Communauté de Montagne du Mont Cervin : dans le courant des années 90 la Communauté de Montagne a confié à un agronome<sup>7</sup> une étude pour l'exploitation rationnelle agro-viticole DOC de la zone susceptible de devenir un instrument de programmation pour le développement et l'essor de la viticulture locale et où ressortent d'intéressantes observations. Les récentes réalisations de vignobles rationnels et de dimensions notables (réalisés pour la plus grande partie sur des surfaces déjà destinées par le passé à des vignobles) sont sans aucun doute un élément de progrès, mais souvent les choix du viticulteur ont été dictés par l'improvisation et/ou par des modes passagers, autant pour ce qui concerne les caractéristiques techniques de l'installation que pour le choix des variétés et des porte-greffes (choix concernant les cépages économiquement plus intéressants), et non par des choix technico-viticoles. C'est pourquoi il est apparu nécessaire à la Communauté de Montagne d'adopter des règles opportunes pour le terroir viticole, en particulier pour améliorer la connaissance des interactions entre environnement, territoire et viticulture et des modalités de gestion globale du vignoble.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle la surface du vignoble de la Communauté de Montagne mesurait presque 350 ha (dont 86 à Verrayes, 72 à Chambave, 66 à Châtillon, 58 à Saint-Denis et 53 à Saint-Vincent), ce qui confirme que cette culture était, par le passé, l'une des principales ressources économiques des populations locales. Actuellement la surface du vignoble pour les productions DOC mesure environ 20 ha, dont la plus grande partie se trouve dans les communes de Verrayes (12% des terres à vigne), Chambave (8,5%) et Saint-Denis (4%), tandis que Châtillon et Saint-Vincent ont subi un abandon consistant. La survie de délaissés a une valeur et une récupération totale des surfaces est de toute façon irréaliste, ne serait-ce que parce que les productions unitaires que l'on peut obtenir aujourd'hui sont certainement supérieures à celles du passé. Il existe aussi une partie consistante de vignobles, partiellement en polyculture, dont les récoltes sont destinées à la production de vin de table de la Coopérative ou vinifiées pour une consommation personnelle mais qui, de plus en plus rapidement, sont en train de se transformer en zones DOC, étant donné la demande importante de vins de qualité. Les dimensions de la Coopérative consentent de transformer au maximum quelque 2000-2200 quintaux de raisin, équivalant à la production de moins de 30 hectares de vignobles.

« En parcourant les vignobles et à travers un examen même sommaire des photographies aériennes on remarque un réseau routier développé, mais, si on exclut la grande impulsion à la réimplantation qui a intéressé toute la zone immédiatement en amont de Chambave, on peut voir qu'une grande partie des nouveaux vignobles est apparue en fonction des routes présentes et non le contraire,

comme cela serait plus juste. En effet des zones mal desservies en routes, probablement aussi pour des difficultés objectives de construction, comme Chandianaz, Barma, Frayan, Montagnon, bien qu'étant d'excellentes régions viticoles, font l'objet de rares interventions de réimplantation, plus fréquentes près de routes régionales ou même seulement du consortium. Il est vrai qu'à l'intérieur des vignobles les plus grands les propriétaires réalisent des chemins permettant de procéder avec facilité aux opérations de culture mais pour les petits propriétaires de vignobles installés à une certaine distance des routes les perspectives d'intervention sont moins favorables et il existe le risque réel que les vignobles soient implantés dans des aires commodes, mais pas nécessairement destinées à cette culture » (cf. note 7).

**Devenir usager, partager :**

#### **la vigne comme jardin domestique et collectif, étapes de la réalisation d'un archipel d'îles-jardins**

Ce qui compte encore plus que les parcelles individuelles de paysage, avec leurs analogies et spécificités topographiques, c'est le processus qui en est à l'origine, l'art de faire et le bagage de connaissances et de tendances qui en sont à la base, le lien qui les unit et qui a constitué, au cours du temps, une méthode, une attitude. La vigne est un jardin et dans cette optique émerge une de ses valeurs ultérieures : le jardin vu comme voyage, parcours, expérience, poétique en devenir, processus. Et aussi comme une possibilité de rapprocher le paysage agricole et l'art du jardin contemporain. Il faut donner des instruments pour comprendre cet organisme vivant, dont la réalité et la signification ne peuvent jamais complètement s'épuiser dans les abstractions simplificatrices de quelques énoncés. L'objectif est le dévoilement des lieux, le désir du partage. Les jardins « sont des étapes et jamais des buts. L'important est de *faire* le jardin (...) ainsi que l'enrichissement existentiel qui s'ensuit. Les moments avant, pendant, après. Les énergies qui sont activées, l'enthousiasme et la fatigue du travail en groupe, le plaisir des activités manuelles, du contact avec la terre, les plantes, les matériaux. Voir l'idée qui prend forme et puis regarder ce qui se passe ». <sup>8</sup> Le jardin est l'art de regarder croître, un art de l'espace et du temps, il n'est ni définitif ni éphémère mais provisoire. C'est l'art de faire émerger les éléments déjà présents sur place, de percevoir les fantômes latents et de les évoquer en assemblant des matériaux et des plantes, en invitant à ralentir, à se déplacer, à s'asseoir.

En observant chaque vigne comme un jardin, <sup>9</sup> la Vallée d'Aoste et sa corolle de montagnes nous apparaît non plus comme un *hortus conclusus* mais comme un archipel instable d'îles-jardins, les unes en train d'émerger, les autres émergées, d'autres déjà submergées.

Le paysage ne vit pas seulement grâce à des interventions d'architectes, d'urbanistes et d'administrateurs mais aussi de la quotidienneté des habitants et des viticulteurs qui met en évidence l'inconscient, la partie qui a la fonction de raconter l'âme. Dans un territoire comme le territoire valdôtain nous ne sommes pas encore accablés par les problèmes typiques des grandes métropoles mais quelques phénomènes du milieu urbain commencent à effacer des éléments caractéristiques répandus jusqu'à il y a quelques décennies, comme, par exemple, l'usage de la pergola adossée à la maison (fig. 14).





14. Arnad, les pergolas adossées à une maison de Rivère.  
(Tiré de OBINO 2002-2003)

Souvent, en effet, les pergolas étaient associées aux constructions : encore aujourd'hui on trouve des traces de la forme de culture qui associait, dans la logique d'optimisation de l'espace, la culture de la vigne à la possibilité de définir des zones couvertes et protégées, une culture utilisée dans les petits espaces, dans les cours, sur les terrasses.

On conserve des exemples limités de cet usage, en particulier dans la Basse Vallée avec les pergolas adossées aux maisons et aux *barmet* (cabanes de vigne ou abris sous roche).

Le jardin vernaculaire, expression d'une nature quotidienne propre à cet espace vert non institutionnel qui existe à côté des parcs et des cultures, s'exprime, par

exemple, aussi grâce aux roses plantées devant chaque rangée de vigne. Toute personne qui cultive sa vigne construit un jardin luxuriant créé à partir de rien (coteau, pierre et terre) dont il devient usager.

Un exemple de cet « usage domestique » de la vigne est visible dans le bourg d'Arnad. Aujourd'hui les pergolas traditionnelles sont encore très répandues et situées entre les murets de pierres, même si pour les nouvelles installations on a opté pour des systèmes de culture en contre-espallier. Les vignobles ne font qu'un avec les maisons des hameaux adossées à la paroi rocheuse (Barmes, Clapey, Chez-Fornelle, Clos-de-Barmes) et en particulier le centre d'Arnad-le-Vieux (fig. 15) et des anciens noyaux de Prouve, Pied-de-ville et Ville.



15. Arnad-Le-Vieux, les vignobles ne font qu'un avec les maisons.  
(Tiré de OBINO 2002-2003)

Maisons, chapelles, châteaux et tours antiques témoignent de l'antiquité du village de même que les nombreux détails architecturaux (escaliers en colimaçon, arcs surbaissés ou en plein cintre qui donnent accès aux caves ou aux cours, fenêtres avec linteau en quille renversée, beaux portails d'entrée). Dans la plaine d'Arnad, en particulier, on trouve la maison à *cour fermée*, une typologie exceptionnelle dans d'autres localités de la Vallée d'Aoste, mais considérée là comme la forme la plus adaptée aux conditions de vie locales.

Dans cette zone toutes les maisons isolées ont évolué de manière à composer un ensemble complexe où tous les corps des bâtiments s'appuient les uns aux autres et sont tournés vers une cour intérieure fermée. On accède à cette cour par un portail à deux battants ; en effet il s'agit d'une maison qui a les caractéristiques des maisons fortes d'origine ecclésiastique ou noble fréquentes autrefois dans la plaine de la Doire Baltée, de Pont-Saint-Martin à Villeneuve. Le plus bel exemple est celui de Clos de Paolettaz, mais aussi en parcourant les ruelles (*pavia*) d'Arnad-le-Vieux ou de Ville on remarque les portes d'accès aux cours intérieures autour desquelles était organisée la vie familiale traditionnelle. La toponymie locale a conservé plusieurs noms de localité qui comportent le mot Clos : Clos de Barmes, Maison Closé, Clos de Paolettaz.

Mais le vignoble est aussi un jardin collectif, une occasion pour partager et répondre au besoin de sortir des appartements et des bureaux, d'établir de nouveaux territoires où l'on puisse interagir, revendiquer des espaces pour soi et pour la collectivité.

Ces îles-jardins sont des lieux nécessaires pour la plénitude de la vie, des remparts pour la défense de l'environnement, des traces des soins effectués ou de l'insubordination contre la rente foncière, l'homologation, le temps de vivre volé par le temps de travail.

L'apport individuel et collectif finit par être comme la pluie, le vent et le soleil qui, petit à petit, façonnent et modifient le paysage. De ce besoin d'expression individuelle et collective peut naître aussi le désir de redonner la vie à des zones dégradées ou en état d'abandon, de coloniser des espaces urbains interstitiels et des terrains vagues, de s'approprier la terre de personne pour créer des jardins spontanés qui se distinguent par la variété typologique, la multiplicité des solutions inventives et la créativité.

Les vigneron nous rappellent, grâce à la variété et à la complexité des paysages valdôtains, les multiples valeurs de la vigne. Pour acquérir la capacité critique indispensable à la lecture du paysage il faut s'exercer à observer la distinction entre le paysage vernaculaire (autosuffisant et caractérisé seulement par des formes de vie primitive), le paysage industriel dont l'objectif est la production (paysage construit à des fins industrielles) et le *Tiers paysage* (refuge de la diversité).

#### Abstract

The addition of primary areas, of reservations and of wild country make up the Third landscape, as Gilles Clément calls it: refuge areas for biological variety, fragments of collective conscience, dynamic areas whose management cannot depend on traditional instruments.

The hills contribute to the development of these areas and, as a matter of fact, analysing the multiple functions of the mountain vineyard, we find that the Third landscape develops even at the

boundaries of farmlands. The phenomenon of neglecting terracing and traditional breeding favours self-sown vegetation and sometimes, paradoxically, the survival of historical parts of landscape and vineyards. The perspectives of vineyards upgrading are to be incentivized where it is possible to find their important hydrogeological, landscape and/or productive function. The vineyard, domestic and collective garden, is a trip, a process, the art of creating a lot of garden-islands by assembling plants and materials.

1) C. SALUSSOLIA, V. OBINO, *Lorsque le paysage de la vigne modelé par l'homme devient théâtre. Qualités paysagères des vignes en terrasses*, dans « Bollettino della Soprintendenza per i beni e le attività culturali », Regione Autonoma Valle d'Aosta, 4/2007, Quart (AO) 2008, pp. 377-384.

2) G. CLÉMENT, *Manifeste du Tiers paysage*, Paris 2004, p. 13.

3) Idem, p. 12.

4) Idem, p. 39.

5) Idem, pp. 59-60.

6) M. BERTAMINI, M. FALCETTI, A. SCIENZA, *Criteri di definizione e di delimitazione delle aree viticole di montagna*, dans *Viticultura di Montagna*, 5, Quart (AO) 1994, pp. 35/37.

7) R. AVETRANI, *Studio per il razionale sfruttamento agrovinicolo della zona a DOC*, Communauté de Montagne Mont Cervin, 1996.

8) M. BIAGI, dans M. PASQUALI, *Atelier le balto Archipel. L'arte di fare giardini*, Torino 2008, p. 17.

9) V. OBINO, *Il paesaggio eroico della vite plasmato dall'uomo: il caso valdostano e dell'alto Canavese attraverso il racconto delle pergole e delle pietre. Un piano di fruizione per la salvaguardia e la riqualificazione*, Mémoire de Licence, Facoltà di Architettura, Politecnico di Milano, rapporteurs : D. Pandakovic, A. Dal Sasso, a.a. 2002-2003, pp. 182-223.

\*Collaboratrice extérieure : Valérie Obino, architecte.